

Ref : CA2023/66

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE SORTIE DE L'ACTIF  
D'UN ENSEMBLE D'IMMOBILISATIONS**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **15 décembre 2023** réuni sous la présidence de **Monsieur Lionel LARRÉ**,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,  
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la sortie de l'actif d'un ensemble d'immobilisations d'une valeur d'acquisition d'un montant total de 56 267,91€ (dont 45 078,42€ ont été amortis) et d'une valeur nette comptable (VNC) d'un montant total de 11 189,49€ (*selon document figurant ci-joint*).

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 15 décembre 2023.*

Membres présents	18
Membres représentés	11
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le:

20 DEC. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 DEC. 2023